



TECHNICAL DETAILS

Model #: 3E0775

Electrical Ratings: 15A, 125V, 60Hz, 1875W

USB Output: 24W

Surge Energy Joule Rating: 1080Joules (a joule is a measure of how much energy a surge protector can take before it sacrifices itself and must be replaced).

Surge Protection Response Time: <1 Nanosecond

Maximum Spike Current: 48,000A

Clamping Voltage: 500V

EMI/RFI Noise Filter: 150kHz – 100MHz up to 40 Db

The More You Know: Surge Protection

Inside your 360™ surge protector is a smart device called a metal oxide varistor (or MOV). When the voltage coming out of the wall exceeds the clamping voltage listed above, it acts as kind of a relief valve diverting the excessive voltage away from your sensitive electronics.

WARNINGS

- ▶ Use indoors only and do not use near water.
- ▶ Do not plug any extension cord, power strip, wall tap, or multi-outlet adapter into your Revolve24.
- ▶ Don't plug your Revolve24 into anything but a grounded outlet.
- ▶ Do not plug things in that will exceed the electrical ratings (see "Technical Details").
- ▶ Don't use the Revolve24 with a heater, generator, convection oven, conventional oven, microwave, sump pump, water-related device, life support device, medical device, or vehicle battery charger.
- ▶ Quit using your Revolve24 if protected light is not on (see User Guide).
- ▶ Do not attempt to alter or repair.

CAUTION STATEMENT

- Not for use with ground-fault circuit-interruptor receptacles or receptacles with indicator lights or controls.
- To reduce the risk of fire or electrical shock, do not use this device with a receptacle in which the slot openings do not align with the blades.
- To reduce the risk of electric shock — use only indoors

FCC STATEMENT

This device complies with part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: (1) This device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Warning: Changes or modifications to this unit not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate equipment.

Note: This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

WARRANTY

LIMITED LIFETIME WARRANTY

The Limited Lifetime Warranty of this product—360 Revolve24, Model #: 3E0774/3E0775 is subject to all of the conditions and exclusions contained in the articles below. This Limited Lifetime Warranty gives you, the original purchaser, specific legal rights along with additional rights that apply in certain states. This Limited Lifetime Warranty applies only to the enclosed 360 Electrical model. 360 Electrical warrants to the verified original purchaser of this 360 Electrical Surge Protector for the life of this product that there will be no defects in craftsmanship, materials, assembly or design. Should there be any defects in any of the categories listed above 360 Electrical will, at its sole discretion, repair or replace the defective Surge Protector at no cost to the original purchaser. The life of the Surge Protector is defined as the period of time that the Surge Protector has the capacity to protect against power surges and spikes. The "Protected" indicator light will no longer illuminate when this capacity is exceeded.

CONNECTED EQUIPMENT LIMITED WARRANTY

360 Electrical's Connected Equipment Warranty covers only equipment that is damaged or destroyed by transient voltage while properly connected to a properly wired AC power line with protective ground. Transient voltage or a "Power Disruption" is defined as a brief voltage spike and/or surge on the AC power. 360 Electrical, at its option, will pay the present fair market value for the replacement or repair of the damaged connected equipment up to the maximum amount stated below:

Item - 3E0774/3E0775 | Up to a maximum of \$100,000

This is a Limited Warranty and is subject to the conditions and provisions contained in the following articles. This warranty is null and void if any of the following conditions exist: (a) the equipment is not properly connected to the Surge Protector, (b) the Power Disruption damages your equipment through network or coaxial lines, (c) the Surge Protector has been improperly opened or installed or has been tampered with, (d) the damage was not a result of a Power Disruption or a Power Disruption never took place, (e) or the Surge Protector was not used under normal operating conditions in accordance with the user instructions or the original purchaser does not make a claim within 15 days from the date of the Power Disruption with the purchase receipt for the Surge Protector and equipment for which the claim is made. This Warranty does not protect against acts of God (flooding, erosion or earthquake), war, vandalism, theft, normal wear and tear from use,

depletion, obsolescence, abuse, damage from brownouts or sags or equipment alteration.

This Warranty is null and void if any person or facility not authorized by 360 Electrical makes any alteration, modification or repair to the surge protector. This warranty does not protect against, and 360 Electrical is free from liability, the incidental, indirect, direct or consequential monetary damages occurring from the sale or use of the Surge Protector such as loss of revenue, sales and/or profits.

This Warranty is limited to the losses not covered by the original purchaser's home owner's insurance or renter's insurance and the original purchaser cannot seek duplicate coverage under this Warranty. 360 reserves the right, at its sole discretion, to review and investigate all of the conditions and provisions listed above and determine whether any or all conditions exist making the claim null and void.

HOW TO MAKE A CLAIM

To make a claim, visit 360electrical.com and provide the required information or follow the steps below.

- 1) Mail the Surge Protector, at your expense, to the address listed in this booklet
- 2) Provide the part number for the Surge Protector
- 3) Mail (if applicable), at your expense, the equipment that was connected to the Surge Protector
- 4) Explain in writing the extent of the damage that occurred to the connected equipment
- 5) Provide the date of the occurrence
- 6) Provide a copy of the original purchase receipt for the Surge Protector and damaged equipment
- 7) State when and where the purchases were made (if not clearly marked on the receipt)
- 8) Provide evidence of damage to connected equipment (pictures, the equipment itself, etc.)

All claims must be made within 15 days of the Power Disruption and damage to the equipment. If claims are not made within 15 days of the Power Disruption, the claim is null and void.

If 360 Electrical determines that the Connected Equipment Limited Warranty covers the damaged equipment, and that the equipment was damaged as a result of the Surge Protector which is covered under the Limited Lifetime Warranty, 360 Electrical will either 1) authorize repair of the connected equipment, at a cost up to the maximum amount set forth on the packaging of the surge protector involved; 2) provide the consumer with an equivalent equipment replacement; or 3) reimburse the consumer for the present fair market value of the damaged connected equipment. The present fair market value of the equipment will be determined according to the current value specified in the most recent edition of the Orion Blue Book by Orion Research Corporation, Roger Rohrs - Publisher.

SEND CLAIMS TO:

Attn: Claims Department
360 Electrical, LLC
1935 East Vine Street, Suite 360
Salt Lake City, UT 84121

Or call 801-364-4900 for assistance in forwarding equipment, purchase receipts, 360 Electrical Surge Protector and how to proceed with the claim.



Revolve24™

TECHNICAL DETAILS WARNINGS, AND WARRANTY





DÉTAILS TECHNIQUES

Modèle n°: 3E0775

Caractéristiques électriques: 15A, 125V, 60Hz, 1875W

Sortie USB: 24W

Cote énergétique: 1080 joules (un joule est l'unité servant à mesurer l'énergie qu'un parasurtenseur peut absorber avant de fondre et de devoir être remplacé.)

Temps de réponse (temps que prend le parasurtenseur pour entrer en fonction):

<1 Nanosecond

Surtension maximale: 48,000A

Tension de Blocage: 500V

Filtre antiparasite EMI/RFI: 150kHz – 100MHz up to 40 Db

Plus vous en savez : Protection contre les surtensions

Dans votre protecteur de surtension 360™ se trouve un petit gars intelligent appelé varistor à oxyde métallique (ou MOV). Lorsque la tension qui sort du mur dépasse la tension de blocage indiquée ci-dessus, il agit comme une sorte de soupape de sûreté qui détourne la tension excessive hors de vos appareils électroniques sensibles.

MISES EN GARDE

- ▶ Utiliser uniquement à l'intérieur et loin des points d'eau.
- ▶ Ne pas brancher de rallonge, de barre d'alimentation, d'adaptateur de courant mural ou d'adaptateur à sorties multiples dans le Revolve24.
- ▶ Toujours brancher le Revolve24 sur une prise mise à la terre.
- ▶ Ne pas brancher d'appareils dépassant les capacités électriques (cf. « Détails techniques »).
- ▶ Ne pas utiliser le Revolve24 pour un radiateur, un générateur, un four à convection, un four à micro-ondes, une pompe de puisard, un appareil relié à l'eau, un appareil de maintien des fonctions vitales, un appareil médical ou un chargeur de batterie de véhicule.
- ▶ Cesser d'utiliser le Revolve24 si le voyant de protection est éteint (cf. Guide de l'utilisateur).
- ▶ Ne pas tenter de modifier ou de réparer le parasurtenseur.

AVERTISSEMENT

- Pour réduire le risque de choc électrique -Ne pas utiliser avec de défaut de terre récipients circuit interrupteur ou récipients avec voyants ou des contrôles.
- Ne pas utiliser cet appareil avec un réceptacle dans lequel les ouvertures de fente ne s'alignent pas sur les lames.
- Pour ne pas compromettre la protection contre le risque de choc électrique — utiliser à l'intérieur seulement

DÉCLARATION CFC

Cet appareil est conforme à la partie 15 des règles de la CFC. Son fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes: (1) ce dispositif ne doit pas causer d'interférences nuisibles, et (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences qui peuvent provoquer un fonctionnement indésirable.

"Avertissement: Tout les changements ou les modifications dans cette unité qui n'auront pas été expressément approuvés par la partie responsable de la conformité pourrait annuler l'autorisation à de l'utilisateur d'utiliser l'équipement."

Note : Cet équipement a été testé et jugé conforme aux limites d'un dispositif numérique de classe B, conformément à la partie 15 des règles de la CFC. Ces limites sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radiofréquence et, si non installé et utilisé conformément aux instructions, peut provoquer des interférences dans les communications radio. Cependant, il n'y a aucune garantie que des interférences ne se produiront pas dans une installation particulière. Si cet équipement provoque des interférences nuisibles à la réception radio ou de télévision, ce qui peut être déterminé en allumant et éteignant l'équipement, l'utilisateur est encouragé à essayer de corriger l'interférence par une ou plusieurs des mesures suivantes:

- Réorientez ou déplacez l'antenne de réception.
- Augmentez la distance entre l'équipement et le récepteur.
- Branchez l'équipement dans une prise sur un circuit différent de celui sur lequel est branché le récepteur.
- Consultez le revendeur ou un technicien radio / TV expérimenté afin qu'il vous aide.

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE À VIE

La garantie à vie limitée de ce produit – limiteur de surtension Revolve24 360 Electrical Modèle n° 3E0774/3E0775 est soumise à toutes les conditions et exclusions contenues dans les articles ci-dessous. La garantie limitée à vie vous donne, à vous l'acheteur d'origine, des droits légaux spécifiques ainsi que des droits supplémentaires applicables dans certains États (Provinces). Cette garantie à vie limitée ne s'applique qu'au limiteur de surtension 360 Electrical, modèle inclus. 360 Electrical garantit à l'acheteur d'origine vérifié de ce limiteur de surtension 360 Electrical que, pendant la vie de ce produit, il n'y aura aucun défaut de façon, de matériaux, de montage ou de design. En cas de défaut dans l'une quelconque des catégories listées ci-dessus, 360 Electrical, à son gré, réparera ou remplacera le limiteur de surtension défectueux sans frais pour l'acheteur d'origine. La view utile de limiteur de surtension définie comme la période de temps pendant laquelle le limiteur de surtension peut protéger contre les surtensions transitoires et les variations brusques. Le témoin lumineux « protégé » ne s'allume plus quand cette capacité est dépassée.

GARANTIE LIMITÉE DU MATÉRIEL CONNECTÉ

La garantie du matériel connecté de 360 Electrical ne couvre que le matériel qui a été endommagé ou détruit par tension transitoire tout en étant correctement branché à une ligne électrique CA correctement câblée avec mise à la terre protectrice. La surtension transitoire ou une « panne de courant » est définie comme une variation brusque de tension et/ou une surtension transitoire de courant CA. 360 Electrical, à son gré, payera la juste valeur marchande actuelle pour le remplacement ou la réparation de l'équipement branché endommagé jusqu'à concurrence du montant indiqué ci-dessous :

ARTICLE 3E0774/3E0775 : JUSQU'À UN MAXIMUM DE 100 000 \$

Ceci est une garantie limitée qui est soumise aux clauses et conditions contenues dans les articles suivants. La garantie est annulée si l'une des conditions suivantes est présente : (a) le matériel n'est pas branché correctement au limiteur de surtension, (b) les dommages causés à votre matériel par la panne de courant l'ont été par l'intermédiaire du téléphone, du réseau ou des lignes coaxiales, (c) le limiteur de surtension a été ouvert ou installé de façon incorrecte ou a été altéré, (d) les dommages ne sont pas le résultat d'une panne de courant ou il n'y a pas eu de panne de courant, (e) ou le limiteur de surtension n'a pas été utilisé d'une façon normale en accord avec les instructions pour l'utilisateur ou l'acheteur d'origine ne fait pas de réclamation dans les 15 jours à partir de la date de la panne de courant avec le reçu d'achat pour le limiteur de surtension et

le matériel sujet de la réclamation. Cette garantie ne protège pas contre les calamités naturelles (inondations, érosion ou tremblements de terre), guerres, vandalisme, vol, usure normale, dépréciation, obsolescence, abus, dommages causés par un creux de tension ou microcoupure ou une modification du matériel.

Cette garantie est annulée si une personne ou entité non autorisée par 360 Electrical altère, modifie ou répare le limiteur de surtension. Cette garantie ne protège pas contre, et 360 Electrical dénie toute responsabilité, les dommages monétaires consécutifs, indirects ou directs survenus pendant la vente ou l'utilisation du limiteur de surtension tels que manque à gagner, perte de vente et/ou de bénéfices.

Cette garantie est limitée aux pertes non couvertes par l'assurance des propriétaires occupants de l'acheteur ou son assurance de locataire et l'acheteur d'origine ne peut pas réclamer la couverture en double sous cette garantie. 360 se réserve le droit, à son gré, de revoir et d'examiner toutes les conditions et provisions listées ci-dessus et de déterminer si une ou toutes les conditions existent pour annuler la réclamation.

COMMENT FAIRE UNE RÉCLAMATION

Pour faire une réclamation, visitez le site 360electrical.com en indiquant les renseignements requis, suivez les étapes décrites ci-dessous.

- 1) Renvoyer le parasurtenseur, à vos frais, à l'adresse indiquée dans ce livret.
- 2) Fournir le numéro de la pièce pour le limiteur de surtension.
- 3) Poster (si applicable) à vos frais le matériel qui était connecté au limiteur.
- 4) Expliquer par écrit l'étendue des dommages subis par le matériel branché.
- 5) Indiquer la date à laquelle cela s'est produit.
- 6) Fournir une copie du reçu d'achat original pour le limiteur de surtension et le matériel endommagé.
- 7) Indiquer où et quand les achats ont eu lieu (si ce n'est pas indiqué clairement sur le reçu).
- 8) Fournir preuve des dommages au matériel branché (photos, le matériel lui-même, etc.).

Toutes les réclamations doivent être faites dans les 15 jours de la panne de courant et des dommages au matériel. Si les réclamations ne sont pas faites dans les 15 jours de la panne de courant, la réclamation est nulle et non avenue.

Si 360 Electrical détermine que la garantie limitée de matériel branché couvre le matériel endommagé et si le matériel a été endommagé du fait du limiteur de surtension qui est couvert par la garantie à vie limitée, 360 Electrical : 1) soit autorisera la réparation du matériel branché, jusqu'à concurrence du montant maximum indiqué sur l'emballage du limiteur de surtension en question; 2) soit fournira au consommateur un matériel équivalent en remplacement; ou soit; 3) remboursera le consommateur à la valeur marchande actuelle du matériel branché endommagé. La valeur marchande actuelle du matériel sera déterminée suivant la valeur actuelle spécifiée dans l'édition la plus récente du Orion Blue Book par Orion Research Corporation, Roger Rohrs – Éditeur.

ENVOYER LES RÉCLAMATIONS À :

360 Electrical, LLC
1935 East Vine Street, Suite 360
Salt Lake City, UT 84121
Attn: Claims Department

Ou appeler le 801 364-4900 pour assistance dans l'envoi des reçus d'achat du matériel, limiteur de surtension 360 Electrical et comment procéder avec la réclamation.



©2023, 360 Electrical, LLC

Revolve24™

DÉTAILS TECHNIQUES, AVERTISSEMENTS ET GARANTIE



360ELECTRICAL.COM

CAN ICES-003(")/NMB-003(")